



.....

**Ceci est un texte pour informer la population de ce que sont les “Algues Bleues” et il n’y a pas lieu de s’alarmer actuellement sur la situation de l’eau du Lac William à Saint-Ferdinand. Si jamais la situation deviendrait alarmante, la population en serait avisée rapidement. Cependant, il serait sage de lire ce texte attentivement et de prendre certaines précautions.**

# ALGUES BLEUES

## **Qu’est-ce que les algues bleues?**

Les algues bleues retrouvés en bordure de certains cours d’eau ne sont pas réellement des algues ni des plantes, mais un type d’organismes microscopiques appelés cyanobactéries. Celles-ci contiennent des pigments qui leur donnent une coloration généralement bleu-vert. Les algues bleues se développent en été dans des eaux peu profondes, tièdes, calmes et riches en nutriments (tels que phosphore et azote).

Les cyanobactéries ne sont pas toujours visibles à la surface de l’eau. De façon générale, elles le deviennent lorsqu’elles sont très nombreuses à un même endroit. Dans ce cas, on observera une coloration bleu-vert dans l’eau et/ou à la surface (pouvant varier du vert olive au rouge). Éventuellement, une écume (ou mousse) peut se former à la surface de l’eau. Le vent, les vagues et le courant ont tendance à les disperser, mais elles peuvent réapparaître. Les proliférations de cyanobactéries s’accompagnent parfois d’odeurs désagréables (ordures), mais elles peuvent aussi sentir le gazon fraîchement coupé.

Ce problème existe un peu partout dans le monde et touche quelques lacs en Montérégie ainsi que d’autres régions du Québec.

## **Quels sont les effets sur la santé?**

Les cyanobactéries et les toxines qu’elles produisent peuvent affecter la santé. Cependant, aucun cas de maladie causée par les algues bleues n’a été rapporté au Québec. Toutefois, il est possible que des problèmes de santé soient survenus mais qu’ils n’aient pas été détectés ou qu’ils aient été confondus avec d’autres causes.

## **Que faire si je présente un ou plusieurs de ces symptômes?**

Si vous développez des symptômes à la suite d’un contact avec de l’eau contenant des cyanobactéries, cessez immédiatement de vous en exposer. Rincez votre peau avec de l’eau propre. Si cela survient dans une plage publique, veuillez informer le responsable de la plage.

Si des symptômes persistent après plusieurs jours ou si votre état de santé vous inquiète, communiquez avec le service info-santé du

CLSC de votre région ou consultez votre médecin s“ans tarder. Notez que ces symptômes peuvent être dus à d’autres causes que les cyanobactéries (par exemple: des matières fécales dans l’eau, la dermatite du baigneur).

## Symptômes

**Par contact direct:** irritation de la peau, du nez, de la gorge ou des yeux.

**Par ingestion:** maux de ventre, diarrhée, vomissements ou nausées.

**Plus rarement:** étourdissements, maux de tête, fièvre, dommages au foie ou dommages au système nerveux.

## Que faire s’il y a des cyanobactéries visibles dans un cours d’eau?

Si des cyanobactéries sont visibles dans l’eau ou si l’eau semble anormalement trouble, les recom-

mandations suivantes s’appliquent:

- éviter tout contact direct avec cette eau, soit la baignade et les sports aquatiques, ( le port d’un habit de plongée de type “wet suit” ne protège pas la peau);
- éviter la consommation de poissons ou d’autres espèces aquatiques provenant de la zone affectée;
- ne pas boire cette eau et ne pas l’utiliser pour préparer ou cuire des aliments) bouillir l’eau n’éliminera pas les toxines);
- ne pas laisser les animaux consommer cette eau, ni s’y baigner;
- ne pas utiliser d’algicide pour détruire les cyanobactéries (car les toxines sont libérées massivement à la mort des cellules);
- éviter d’utiliser cette eau pour remplir la piscine ou pour une douche extérieure;
- si l’eau potable provient d’un système de distribution municipal, elle peut être consommée, à moins d’avis contraire;
- attendre au moins une à deux semaines après la disparition des cyanobactéries avant de reprendre les activités de baignade ou de sports aquatiques.

S’il y a réapparition fréquente de cyanobactéries au même endroit, il serait préférable de suivre ces recommandations pour toute la durée de la saison chaude.

Même en présence d’une eau d’apparence normale et claire, les recommandations précédentes s’appliquent si certaines personnes en contact avec l’eau développent un ou des symptômes reliés aux cyanobactéries et ce, par mesure de précaution.

## Y a-t-il des solutions?

La meilleure solution consiste à réduire les sources de phosphore et d’azote dans l’eau, soit en minimisant l’utilisation d’engrais (pour le gazon et l’agriculture), en éliminant les rejets d’eaux usées (résidentielles, agricoles et municipales) et en enrayant les sources naturelles (sédiments dans les lacs). Actuellement, il n’y a pas de produits chimiques permettant d’éliminer les cyanobactéries.

# Activités estivales de la région...

### • Chemin des Artisans...

21-22, 28 et 29 septembre  
Florence Loubier 418-423-2503  
et Gisèle Sévigny 418-334-0152

### • Le Jardin de vos Rêves...Une visite vous plaira

466, rang 6 Nord, 418-428-3848  
Faites un appel avant de vous y rendre pour connaître les heures d’ouverture

### • Théâtres d’été :

- Nouveau théâtre de St-Pierre-Baptiste  
Comédie “Chacun son tour” 418-335-8030
- Théâtre de la Chèvrerie de St-Fortunat  
“La Belle Excentrique” 819-344-5550

### • Information supplémentaire de la région consultez le site :

[www.tourisme-erable.qc.ca](http://www.tourisme-erable.qc.ca)

# Élagage des arbres

Hydro-Québec nous informe qu'elle procède actuellement à des travaux d'élagage dans notre municipalité. Ces travaux se dérouleront sur une période variant de quatre à six semaines.

Cette opération, réalisée tous les trois ou quatre ans, est essentielle pour assurer une bonne qualité de service et pour diminuer les risques de pannes, de bris et d'accidents lors de conditions climatiques particulières.

Pour effectuer ce travail, Hydro-Québec fait appel à des entreprises spécialisées qui connaissent bien les techniques de taille des arbres. Dans notre secteur, ce sont les Entreprises Arboriculture de Beauce inc. qui ont obtenu le mandat d'Hydro-Québec. Les équipes favorisent une coupe directionnelle latérale pour les arbres situés à côté de la ligne ou une taille en "V" si les arbres se trouvent directement sous les lignes électriques. Ces techniques permettent notamment de préserver la santé de l'arbre et souvent d'orienter la pousse de nouvelles branches du côté opposé à la ligne électrique. Les branches en surplomb font l'objet d'une attention toute particulière et, dans certains cas, Hydro-Québec va même jusqu'à recommander l'abattage lorsque les arbres présentent des faiblesses ou un risque potentiel.

En milieu rural, Hydro-Québec fait de l'abattage et du déboisement, coupant près du sol tout arbre, arbuste ou broussaille afin de diminuer le nombre d'interventions sur la végétation et d'accélérer le rétablissement du service lors de pannes.

Surtout, ne tentez pas d'élaguer ou de couper vous-même un arbre qui se trouve près des installations électriques. Il en va de votre sécurité.

Hydro-Québec vous suggère de prendre de bonnes habitudes et de ne planter, à proximité du réseau, que des arbres à faible déploiement et à croissance limitée évitant ainsi les pertes de courant et les élagages éventuels.

Pour toute demande concernant cette activité, vous pouvez communiquer avec le Service à la clientèle en composant le 1-888-385-7252.

## BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale

Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : [st-ferdi@ivic.qc.ca](mailto:st-ferdi@ivic.qc.ca)

Site web : [www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca](http://www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca)

### **Heures d'ouverture du bureau municipal :**

mardi au vendredi de 9h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

## OFFRE D'EMPLOI animateur/animateur

pour le centre d'accès  
communautaire internet

### Endroit

Saint-Ferdinand : Centre Internet (École Notre-Dame)

**Horaire de travail :** Environ 15 hres/semaine le soir

### Qualifications requises

Connaissance de l'informatique

Leadership et sens de l'organisation

Habilité à travailler avec des enfants, des adolescents et des adultes

Capable de produire des rapports

Avoir 18 ans et plus

**Salaire :** À discuter, selon la compétence

**Faire parvenir votre c.v. avant le 3 septembre 2002**

à Gérard Lessard,

6155 route Domaine du Lac,

Saint-Ferdinand, Qc G0N 1N0

# Résumé de certaines décisions du conseil

séance du 5 août et du 12 août 2002

## **Don au Cercle des Fermières**

Un don de 100 \$ est versé au Cercle des Fermières de Saint-Ferdinand pour la fête soulignant leur 85<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

## **Mme Janine Parent**

Suite à la lettre de Mme Janine Parent concernant la taxation des égouts de son terrain de camping, majoritairement les membres du conseil soulignent que ce dossier est clos suite à une décision finale prise à ce sujet antérieurement.

## **Dossier Gérard Langlois (lot 651-38 Rue)**

À l'unanimité les membres du conseil propose de demander à Me Luc Ouellette, avocat, de rencontrer le conseil municipal pour le dossier de Gérard Langlois (lot 651-38 Rue).

## **Colloque A.D.M.Q.**

Les secrétaires Sylvie Tardif et Michèle Lacroix sont autorisées à assister au colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2002 à l'Hôtel-Motel Bernières à Saint-Nicolas et de défrayer les frais d'inscription de 70 \$ par personne et autres frais encourus.

## **Don au Club Optimiste**

Un don de 200 \$ est alloué au Club Optimiste de Saint-Ferdinand pour l'Expo commerce qui aura lieu les 2 et 3 novembre 2002.

## **Prêt de la marina à l'AGALW**

Considérant que l'Association des gens d'affaires du Lac William est un organisme sans but lucratif;

Il est résolu à l'unanimité de prêter le terrain de la marina à l'Association des gens d'affaires du Lac William le 11 ou le 18 août 2002 pour une épiluchette de blé d'inde de ses membres.

## **Période de questions**

Lors de la période de question, M. Yves Charlebois a posé une question relativement à la mise en demeure adressée à M. Gilles Soucy, conseiller, par M. Philippe Lamothe.

M. Philippe Lamothe déclare qu'il est susceptible d'être impliqué dans ce dossier. MM. Philippe Lamothe et Gilles Soucy se retirent de la séance pour la discussion de ce point.

M. Charlebois demande, entre autre, si c'est l'avocat de la municipalité qui défendra M. Soucy ou un autre avocat?.

Les conseillers répondent que le dossier de M. Gilles Soucy sera discuté plus tard au cours de la séance.

MM. Lamothe et Soucy reprennent leur place à la table du

conseil.

## **Remplacement temporaire de Jean Gardner**

À l'unanimité les membres du conseil proposent d'engager temporairement M. Denis Dubois, technicien en génie civil comme inspecteur municipal rural en remplacement de M. Jean Gardner pour la période du 11 juillet au 30 novembre 2002 à raison de 40 heures/semaine au taux horaire de 25 \$. Puisque l'emploi est temporaire, aucune participation à un régime de retraite et aucune participation à une assurance groupe ne sont accordées.

## **Travaux pointe R. Provencher**

On autorise l'inspecteur municipal à effectuer les travaux d'enlèvement de la pointe de sable au lac en face de Roger Provencher.

## **Service 9-1-1**

Attendu que les travaux entourant la réalisation du schéma de couverture de risques de la MRC de l'Érable ont fait ressortir la problématique du service d'appel 9-1-1;

Attendu que les principaux éléments de cette problématique résident dans les caractéristiques du service actuel et du grand nombre de centrales desservant les municipalités du territoire ce qui limite l'efficacité de la gestion des appels;

Attendu qu'un regroupement des onze municipalités au sein d'une même centrale d'appel permettrait d'améliorer ce service;

Attendu la possibilité qu'offrent les dispositions du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes en matière d'entente intermunicipale;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité de déléguer la compétence de la municipalité en matière de service d'appel d'urgence 9-1-1 au profit de la MRC de l'Érable afin que celle-ci puisse procéder à l'appel d'offres, octroyer les contrats et gérer ce service pour la desserte de la municipalité par le 9-1-1;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer l'entente intermunicipale avec les dix autres municipalités de la MRC de l'Érable.

## **Proposition aux gens d'affaires italiens**

Considérant que nous avons reçu la visite de gens d'affaires intéressés à développer une usine d'emouteillage d'eau;

Considérant la problématique d'utilisation du bâtiment de l'Hôpital St-Julien;

Considérant que nous ne voulons pas perdre une possibilité de créer environ cinquante emplois;

Il est proposé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal présente une offre à ces gens d'affaires afin de les localiser dans le parc industriel.

### **Évaluation des tâches municipales**

Considérant qu'il y a eu fusion de trois municipalités en novembre 2000;

Considérant qu'il n'y a pas eu d'évaluation des tâches de chacune et chacun;

Considérant qu'il est temps que le nouveau conseil unifié envisage une meilleure répartition des tâches;

Majoritairement, on propose qu'on donne un mandat après appel d'offres, à une personne ou institution compétente afin d'évaluer la situation présente. Ce rapport devra être remis au plus tard le 31 octobre 2002.

### **Dossier Gilles Soucy**

M. Philippe Lamothe et M. Gilles Soucy déclarent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit sur cette question. Ils se retirent et s'abstiennent de voter.

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres ayant le droit de voter sur cette question que les membres du conseil mandatent Me Luc Ouellette procureur de la municipalité de Saint-Ferdinand pour comparaître pour M. Gilles Soucy, conseiller municipal, à l'action qui a été intentée contre lui par le citoyen M. Philippe Lamothe dans le dossier numéro 235-05-000045-022 des dossiers de la Cour du Québec (chambre civile) du district de Frontenac. MM. Lamothe et Soucy reprennent leur place à la table du conseil.

### **Travaux chemin Craig**

Considérant que le conseil municipal désire faire les travaux du chemin Craig à petits contrats;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution 2002-110 mandatant le firme d'ingénieurs Fréchette LGL pour la demande de soumissions pour les travaux du chemin Craig.

### **Travaux chemin Craig**

À l'unanimité, on mandate la firme d'ingénieurs Fréchette LGL de Thetford Mines pour assister la municipalité dans ses démarches pour les travaux à contrat du chemin Craig et selon les besoins de la municipalité.

### **Demande à la Fabrique de Saint-Ferdinand**

Une demande sera faite au conseil de la Fabrique de Saint-Ferdinand afin d'avoir l'autorisation de passer sur le terrain du presbytère avec la machinerie requise pour l'installation et l'enlèvement du quai municipal à la marina. .

### **Présentation des comptes**

Les comptes du mois de juillet 2002 pour un montant de 304 823.99 \$ sont acceptés et payés après avoir enlevé la facture de Glissière de sécurité JTD de la liste présentée.

### **Demande de soumission pour MG20 (chemin Craig)**

Proposition : on autorise la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à demander des soumissions

sur invitation à Transport Jean-Guy Breton, Construction Frontenac, Transport Lac William et A. Langlois et fils Itée pour la fourniture d'environ 4000 tonnes métriques de matériaux de pierre concassée MG20 provenant d'une carrière pour les travaux réfection du chemin Craig conforme aux exigences du cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes.

**Contre-proposition :** il est proposé d'autoriser la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à demander des soumissions sur invitation à Transport Jean-Guy Breton, Construction Frontenac, Transport Lac William et A. Langlois et fils Itée pour la fourniture d'environ 4000 tonnes métriques de matériaux granulaires concassés MG20 pour les travaux de réfection du chemin Craig conforme aux exigences du cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes.

Le vote est demandé sur la contre-proposition : 1 voix pour et 3 voix contre.

En conséquence, il est résolu majoritairement d'autoriser la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à demander des soumissions sur invitation à Transport Jean-Guy Breton, Construction Frontenac, Transport Lac William et A. Langlois et fils Itée pour la fourniture d'environ 4000 tonnes métriques de matériaux de pierre concassée MG20 provenant d'une carrière pour les travaux de réfection du chemin Craig conforme aux exigences du cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes.

### **Demande de soumission pour MG56 (chemin Craig)**

La secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à demande des soumissions sur invitation à Transport Jean-Guy Breton, Construction Frontenac, Transport Lac William et A. Langlois et fils Itée pour la fourniture d'environ 4000 tonnes métriques de matériaux de pierre concassée MG56 provenant d'une carrière pour les travaux de réfection du chemin Craig conforme aux exigences du cahier des charges et devis généraux du ministère des Transports, dernière édition (1997) et ses amendements. Le prix doit inclure les frais de chargement et de pesée et ne doit pas inclure les frais de transport et les taxes.

### **Opérateur du compacteur**

Majoritairement les membres du conseil approuvent d'engager Luc Allaire pour opérer le compacteur au taux horaire de 10 \$ pour les travaux de réfection du chemin Craig.

# Recycler, c'est important...

À votre service depuis 1980, Récupération Frontenac inc. de Thefford-Mines est avant tout un centre de travail adapté, membre du Conseil québécois des entreprises adaptées, dont la mission est de favoriser l'intégration en emploi pour des personnes vivant des limitations fonctionnelles.

## **Nature et objectifs**

L'entreprise est une corporation sans but lucratif

## **La Soupape**

Organisme communautaire famille

**Oyé! Oyé! Les familles!**

Saviez-vous qu'un organisme communautaire existe dans la M.R.C. de l'Érable pour tous les types de familles ?

Que vous vouliez juste partager vos expériences, assister à des rencontres sur le développement de vos enfants, faire du bricolage avec eux, ou encore, avoir du répit ; les activités de LA SOUPAPE sauront rejoindre vos attentes par des ateliers enfants, parents ou parents-enfants.

Celles-ci se déroulent le jour, le soir et la fin de semaine.

Vous désirez vivre une expérience enrichissante ?

N'hésitez pas, appelez-nous au (819) 362-2336.

faisant partie du réseau des 43 entreprises adaptés pour les personnes handicapées.

Le but premier de l'entreprise est d'intégrer des personnes handicapées au marché du travail et actuellement 68 personnes y travaillent sur deux quart de travail. Le moyen retenu depuis 1981 pour atteindre ce but est d'oeuvrer au niveau de la protection de l'environnement.

## **Activités**

L'entreprise a deux importants secteurs d'activités :

### *A. Le secteur municipal*

Elle trie et traite les matières recyclables de 53 municipalités réparties dans 6 MRC. Le service est offert par collecte sélective résidentielle de porte à porte aux deux semaines ou par apport volontaire des matières récupérables par les citoyens à des points de dépôts aménagés par les municipalités. Actuellement, elle dessert environ 75 000 citoyens.

### *B. Le secteur commercial et institutionnel*

Elle traite les matières d'environ 1 500 établissements commerciaux, et institutions (écoles, hôpitaux) générant surtout du carton ondulé et du papier de bureau.

## **Ressources**

- Un conseil d'administration formé de 15

**Prochaine réunion  
du conseil municipal  
de Saint-Ferdinand  
mardi,  
le 3 septembre 2002  
à 19h30 au  
centre communautaire**

membres issus de différents milieux.

- 72 employés dont 68 personnes handicapées comptant une moyenne de 12 ans d'ancienneté dans l'entreprise.
- Matières recyclables vendues à des entreprises de recyclage qui les transforment en de nouveaux produits.

### **Fonctionnement général**

- Un centre de tri comportant : 3 convoyeurs
  - Convoyeur d'alimentation du convoyeur de tri
  - Convoyeur de tri
  - Convoyeur d'alimentation de la presse
- Une presse hydraulique d'une capacité de 8 tonnes à l'heure
- Une aire de réception des camions comprenant 4 portes
- Une aire d'expédition de 3 quais hydrauliques

### **Développement**

Installé depuis 1995 dans un bâtiment érigé au

coût de 1 400 000 \$, Récupération Frontenac a effectué en 2001 de nouveaux investissements en travaux de consolidation des équipements au cout de 371 750 \$. Ces travaux ont permis de doubler la capacité de traitement des matières recyclables.

Un nouveau module d'activités et ce depuis d'automne est en fonction présentement suite à des investissements de 104 000 \$ et il s'agit d'un projet de sous-traitance en textile.

Recycler et réutiliser les choses sont deux bonnes façons d'aider l'environnement.

Recycler épargne les ressources naturelles.

Recycler sauve de l'énergie

Recycler crée moins de pollution

# SECTEUR INDUSTRIEL

Municipalité de  
**ST FERDINAND** 

# TERRAINS disponibles

# MOTEL INDUSTRIEL ESPACES À LOUER

# Informations : 418-428-3480

# Information sur les loisirs

par Line Trépanier, responsable des Loisirs

Bonjour,

L'été s'achève à grand pas. Les activités estivales sont choses du passé. Maintenant, il faut penser à s'occuper cet automne.

J'ai en tête des activités mais je suis certaine que de votre côté vous avez des idées vous aussi. Laissez-moi savoir ce qui vous plairait de faire comme loisir ou de suivre comme cours et je ferai les démarches nécessaires afin de satisfaire le plus d'adeptes possibles.

Présentement, certains bénévoles travaillent à la réalisation de modules pour le Skate Park qui devrait

ouvrir vers la fin août. Là encore, il y aura des règles à respecter. Entre autre pour le port de protection obligatoire et un coût d'entrée afin de pourvoir aux dépenses reliées à cette activité. Un surveillant responsable âgé de 18 ans et plus sera sur les lieux durant les heures d'ouverture du Skate Park sinon celui-ci restera fermé. Les adeptes auront à signer une entente et devront la respecter sous peine d'expulsion. Les troubles fêtes ne seront pas admis. Nous voulons faire en sorte que tout se déroule de façon à ce que les intéressés puissent en profiter le plus longtemps possible. Ce sera un lieu de ralliement pour qui voudra bien s'amuser tout en respectant les lieux et les gens. Étant donné que je supervise les Loisirs, si je ne suis pas satisfaite du déroulement, je me verrai dans l'obligation de fermer le Skate Park. Cependant, je souhaite ne pas avoir à en arriver là. Cela ne dépend que de vous.

Pour tout commentaire, veuillez les communiquer au 428-3413.

Profitez des quelques semaines d'été qui restent pour vous divertir avec vos proches et au plaisir de recevoir vos suggestions.

## AVIS AUX CONTRIBUABLES DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE L'EX-BERNIERVILLE

**La municipalité procédera au cours des prochaines semaines à des épreuves de débit sur les bornes-fontaines. Le turbulence créée dans les conduites d'aqueduc pendant les essais peut brouiller l'eau du réseau. Prière de laisser couler l'eau quelques minutes et le tout devrait redevenir normal. Merci de votre collaboration**

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Gérard Lessard  
Conception et mise en page : Gérard Lessard  
Photographie : Gérard Lessard  
Impression : Imprimerie Fillion enr.  
Tirage : 1000 copies  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2002

### ••• LOISIRS •••

#### Heures d'ouverture

S.V.P. veuillez prendre note des nouvelles heures d'ouverture du bureau des loisirs :

Lundi au jeudi : ..... 13h00 à 18h00

Vendredi : ..... 9h00 à 14h00

**Si vous avez des commentaires à formuler, veuillez les communiquer au**

**428-3413**

### Bibliothèque municipale

#### ••• Heures d'ouverture •••

lundi de 18h00 à 21h00

mardi de 13h00 à 16h00

mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00

*Pour informations supplémentaires*

*vous pouvez joindre*

**Mme Lucie Lamontagne  
au 428-9607**